

.....  
Avis n°19-126203

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <http://www.boamp.fr/avis/detail/19-126203/officiel>

Département(s) de publication : **47**  
Annonce No **19-126203**

---

## I.II.IV.VI.

### AVIS DE CONCESSION

Section I : Pouvoir adjudicateur/entité adjudicatrice

#### I.1) NOM ET ADRESSES

SDEE 47, 26 rue Diderot, 47031, Agen Cedex, F, Téléphone : (+33) 5 53 77 65 00, Courriel : [president@sdee47.fr](mailto:president@sdee47.fr)  
(+33) 5 53 77 72 78, Code NUTS : FRI14

**Adresse(s) internet :**

Adresse principale : <http://www.sdee47.fr>

Adresse du profil acheteur : <http://demat-ampa.fr>

#### I.3) COMMUNICATION

L'accès aux documents du marché est restreint. De plus amples informations peuvent être obtenues à l'adresse suivante : <http://demat-ampa.fr>

**Adresse à laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues :**

le ou les point(s) de contact susmentionné(s)

**Les candidatures ou, le cas échéant, les offres doivent être envoyées :**

par voie électronique via :

[https://demat-](https://demat-ampa.fr/?page=entreprise.EntrepriseAdvancedSearch&AllCons&refConsultation=29668&orgAcronyme=INTER)

[ampa.fr/?page=entreprise.EntrepriseAdvancedSearch&AllCons&refConsultation=29668&orgAcronyme=INTER](https://demat-ampa.fr/?page=entreprise.EntrepriseAdvancedSearch&AllCons&refConsultation=29668&orgAcronyme=INTER)

au(x) point(s) de contact susmentionné(s)

#### I.4) TYPE DE POUVOIR ADJUDICATEUR

Organisme de droit public

#### I.5) ACTIVITÉ PRINCIPALE

Services généraux des administrations publiques

## I.6) ACTIVITÉ PRINCIPALE

### Section II : Objet

#### II.1) ÉTENDUE DU MARCHÉ

II.1.1) Intitulé : Concession de la distribution en gaz naturel sur les communes de Duras, Savignac de Duras, Baleyssagues et Esclottes

Numéro de référence : 2019-010

II.1.2) Code CPV principal :

Descripteur principal : 44161110

Descripteur supplémentaire :

II.1.3) Type de marché

#### **Travaux**

II.1.4) Description succincte : Délégation du service public de distribution de gaz naturel en concession, sur les communes de Duras, Savignac de Duras, Baleyssagues et Esclottes (territoire unique non encore desservi en gaz), sur le département de Lot-et-Garonne (47), pour une ou plusieurs premières zones à desservir, avec notamment le financement des infrastructures déduction faite de participation de tiers, et l'exploitation du service public de distribution de gaz, dont le titulaire assume les risques. Autorité délégante : Sdee 47, autorité organisatrice. Le contrat de délégation de service public sera proposé pour une durée de 30 ans. Une redevance annuelle sera versée au Sdee 47 par le délégataire.

II.1.5) Valeur totale estimée :

Valeur hors TVA : 2 300 000 euros

II.1.6) Information sur les lots :

Ce marché est divisé en lots : non

#### II.2) DESCRIPTION

II.2.1) Intitulé :

Lot n° :

II.2.2) Code(s) CPV additionnel(s)

Code CPV principal : 65200000

Descripteur supplémentaire :

II.2.3) Lieu d'exécution

Code NUTS : FRI14

Lieu principal d'exécution : Communes de Duras, Savignac de Duras, Baleyssagues et Esclottes (47)

II.2.4) Description des prestations : Délégation du service public de distribution de gaz naturel en concession, sur les communes de Duras, Savignac de Duras, Baleyssagues et Esclottes, en département de Lot-et-Garonne (47) pour une ou plusieurs premières zones à desservir, avec notamment le financement des infrastructures et l'exploitation du service public de distribution de gaz, dont le titulaire assume les risques. Le délégataire sera notamment chargé de financer et construire l'infrastructure, raccorder les clients, gérer les relations avec les clients, fournir en continu le gaz, garantir sa qualité, entretenir préventivement et maintenir l'ensemble de l'infrastructure afin d'assurer la sécurité des personnes et des biens, maintenir l'infrastructure en bon état de fonctionnement en renouvelant les réseaux et ouvrages, percevoir directement auprès des usagers le prix des prestations et taxes afférentes, concevoir et mettre en oeuvre des actions d'information de la clientèle et de promotion du service

II.2.5) Critères d'attribution

La concession est attribuée sur la base des critères énoncés dans les documents du marché

II.2.6) Valeur estimée

Valeur hors TVA : 2 300 000 euros

II.2.7) Durée de la concession

Durée en mois : 360

II.2.13) Information sur les fonds de l'Union européenne

Le contrat s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds de l'Union européenne : non  
Identification du projet :

II.2.14) Informations complémentaires : Si les candidatures sont adressées au Sdee 47 au format papier, elles devront lui être envoyées par lettre recommandée avec avis de réception, comporter l'objet de la concession et la mention "Ne pas ouvrir".

## Section III : Renseignements d'ordre juridique, économique, financier et technique

III.1) CONDITIONS DE PARTICIPATION

III.1.1) Habilitation à exercer l'activité professionnelle, y compris exigences relatives à l'inscription au registre du commerce ou de la profession

Liste et description succincte des conditions, indication des informations et documents requis :  
Le candidat doit fournir la preuve de son inscription au registre du commerce et des sociétés.

III.1.2) Capacité économique et financière

Liste et description succincte des critères de sélection, indication des informations et documents requis : Le candidat doit fournir à l'appui de sa candidature :- le formulaire Dc2 "Déclaration du candidat" et tous les justificatifs demandés dans ce document ou tous autres documents contenant l'ensemble des informations demandées dans le formulaire, dont une déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires de l'objet de la consultation réalisé au cours des 5 derniers exercices, les moyens matériels, techniques et humains ;- la copie du ou des jugements prononcés s'il est en redressement judiciaire ;

Niveau(x) spécifique(s) minimal/minimaux exigé(s) : Les capacités techniques et financières à exécuter les prestations du marché seront appréciées dans les documents liés à la candidature

### III.1.3) Capacité technique et professionnelle

Liste et description succincte des critères de sélection, indication des informations et documents requis : - agrément ministériel en matière de distribution de gaz naturel ou un état d'avancement de la demande d'agrément- Le candidat doit fournir un document justificatif de ses compétences (qualifications professionnelles) et principales références au cours des 5 dernières années dans le domaine de la distribution de gaz, ou tous autres éléments susceptibles de démontrer son aptitude à exercer les missions objet de la présente procédure et à assurer la continuité du service public et l'égalité des usagers devant le service public.

Niveau(x) spécifique(s) minimal/minimaux exigé(s) : Les capacités techniques et financières à exécuter les prestations du marché seront appréciées dans les documents liés à la candidature

### III.1.5) Informations sur les concessions réservées

#### III.2) Conditions liées à la concession

#### III.2.1) Information relative à la profession

Références des dispositions législatives, réglementaires ou administratives applicables :

III.2.2) Conditions d'exécution de la concession : Conformément aux dispositions des articles L.432-7 et R.432-7 du code de l'énergie, l'autorité concédante pourra contribuer au financement de l'opération de desserte. Son éventuelle participation sera appréhendée déduction faite des participations de tiers en numéraire ou en nature, sur la base de l'ensemble des éléments que devra produire le candidat pour justifier une compensation de charge de service public qui pourrait être couverte par le tarif.

#### III.2.3) Informations sur le personnel responsable de l'exécution de la concession

#### III.2.4) Concession éligible au MPS

La transmission et la vérification des documents de candidatures peut être effectuée par le dispositif Marché public simplifié sur présentation du numéro de SIRET : NON

## Section IV : Procédure

### IV.1) DESCRIPTION

#### IV.1.8) Information concernant l'accord sur les marchés publics (AMP)

Le marché est couvert par l'accord sur les marchés publics : oui

### IV.2) RENSEIGNEMENTS D'ORDRE ADMINISTRATIF

#### IV.2.2) Date limite de remise des candidatures ou de réception des offres

27 septembre 2019 - 12:00

#### IV.2.4) Langue(s) pouvant être utilisée(s) dans l'offre ou la demande de participation :

français

## Section VI : Renseignements complémentaires

## VI.1) RENOUELEMENT

Il ne s'agit pas d'un marché renouvelable

Calendrier prévisionnel de publication des prochains avis :

## VI.2) INFORMATIONS SUR LES ÉCHANGES ÉLECTRONIQUES

La facturation en ligne sera acceptée

## VI.3) INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Capacité juridique : le candidat fournira le formulaire Dc1 ou une lettre de candidature signée et une attestation que le candidat déclare sur l'honneur : 1° Qu'il ne fait l'objet d'aucune exclusion de la participation à la procédure de passation des contrats de concession prévue aux articles L. 3123-1 à L. 3123-14 ; 2° Que les renseignements et documents relatifs à ses capacités et à ses aptitudes, exigés en application des articles L. 3123-18, L. 3123-19 et L. 3123-21 et dans les conditions fixées aux articles R. 3123-1 à R. 3123-8, sont exacts. Le candidat doit produire, au plus tard avant l'attribution du contrat, une attestation d'assurance couvrant les risques professionnels ainsi que les certificats délivrés par les administrations ou organismes compétents pour justifier qu'il satisfait aux obligations en matière fiscale et sociale et qu'il s'est acquitté des impôts, taxes, contributions et cotisations sociales exigibles dont la liste est fixée par voie réglementaire. Un document unique de marché européen (Dume) pourra être fourni par le candidat, par chaque cotraitant éventuel et chaque sous-traitant en lieu et place des Dc1, Dc2 et déclarations sur l'honneur. La présente consultation est lancée en application des dispositions de la 3e partie du code de la commande publique et des articles L. 1411-1 et suivants du code général des collectivités territoriales. Il s'agit d'une procédure restreinte. Une commission ouvrira les plis contenant les candidatures et dressera la liste des candidats admis à présenter une offre après examen de leurs garanties professionnelles et financières, de leur respect de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés prévue aux articles L. 5212-1 à L. 5212-4 du code du travail et de leur aptitude à assurer la continuité du service public et l'égalité des usagers devant le service public

## VI.4) PROCÉDURES DE RECOURS

### VI.4.1) Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal Administratif de Bordeaux, 9, rue Tastet - CS 21490, 33063, Bordeaux Cedex, F,  
Téléphone : (+33) 5 56 99 38 00, Courriel : [greffe.ta-bordeaux@juradm.fr](mailto:greffe.ta-bordeaux@juradm.fr), Fax : (+33) 5 56 24 39 03, Adresse internet : <http://bordeaux.tribunal-administratif.fr>

### VI.4.2) Organe chargé des procédures de médiation :

Comité consultatif interrégional de règlement amiable des litiges (CCIRA), 103 bis rue Belleville - B.P. 952, 33063, Bordeaux, F, Téléphone : (+33) 5 56 69 29 18, Courriel : [claire.gachet@direccte.gouv.fr](mailto:claire.gachet@direccte.gouv.fr)

### VI.4.3) Introduction de recours :

Précisions concernant les délais d'introduction de recours : Recours gracieux adressé au pouvoir adjudicateur dans un délai de 2 mois à compter de la publication ou de la notification de la décision attaquée Référé précontractuel jusqu'à la signature du marché par le pouvoir adjudicateur (article L551-1 du code de justice administrative) Référé contractuel exercé après la conclusion du contrat (articles L551-13 à L551-23 du code de justice administrative) dans un délai de 31 jours à compter de la publication d'un avis d'attribution (6 mois à compter de la conclusion du contrat si non publication) Recours pour excès de pouvoir des tiers contre un acte détachable du contrat (assorti ou non d'un référé suspension) dans un délai de 2 mois à compter de la publication ou de la notification de la décision ou de l'acte attaqué (article R.421-1 du code de justice administrative) Recours de pleine juridiction par tout candidat évincé dans un délai de 2 mois à compter de la passation dans le présent support de l'avis d'attribution annonçant la conclusion du contrat.

VI.4.4) Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus sur l'introduction de recours :

VI.5) DATE D'ENVOI DU PRÉSENT AVIS

14 août 2019